

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

DETEC
Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais fédéral
Berne

Courriel :
verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch

Berne, le 30 juin 2022

Mise en œuvre, au niveau des ordonnances, de la modification apportée le 1^{er} octobre 2021 à la loi sur l'énergie et autres adaptations de l'ordonnance sur l'énergie, de l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables et de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, avec entrée en vigueur début 2023. Consultation.

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis sur la mise en œuvre de ces différentes ordonnances et c'est bien volontiers que nous vous faisons parvenir notre avis.

Etant donné qu'il s'agit de projets particulièrement techniques et que certains n'ont pas forcément de relation étroite avec les intérêts des travailleurs et travailleuses que nous défendons, nous prenons position seulement sur certains projets et certains aspects sélectionnés de ces projets.

Révisions de l'ordonnance sur l'énergie et de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'origine renouvelable

Nous soutenons les modifications proposées car elles augmentent sensiblement l'attractivité de la consommation propre et de la RPC. Cela devrait favoriser l'essor du photovoltaïque en Suisse. Nous n'avons pas de commentaires plus spécifiques à formuler.

Révision de l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique

Nous soutenons les modifications prévues à cette ordonnance car la nécessité de développer les énergies renouvelables tend à reléguer au second plan l'efficacité énergétique. Or, la meilleure énergie qui soit est celle que l'on ne consomme pas.

Nous soutenons ainsi les durcissements des exigences d'efficacité relatives aux appareils électriques. Avec la guerre en Ukraine, la sécurité de l'approvisionnement en électricité est mise en péril. Une consommation plus basse, due à davantage d'efficacité, contribue aussi à la sécurité de l'approvisionnement en électricité.

Nous sommes aussi satisfaits que les durcissements prévus vont au-delà des exigences en vigueur dans l'UE. Cela est plutôt positif pour l'innovation, la compétitivité (avantage du first mover) et les emplois. Dans ce contexte d'obstacles techniques au commerce, nous sommes favorables à ce que l'on inscrive plusieurs exceptions supplémentaires dans l'ordonnance sur la mise sur le marché de produits fabriqués selon des prescriptions étrangères.

En vous remerciant par avance de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Adrian Wüthrich, président de Travail. Suisse



Denis Torche, responsable du dossier politique énergétique